



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Réunion des élus référents Photovoltaïque

3-4-5 octobre 2023

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# Débat mouvant

---

## *Questions*

- Qui a du PV installé sur le patrimoine immobilier communal ?
- Qui sait ce que c'est l'ACC ?
- Où en êtes-vous de la délimitation de votre zone d'accélération

# Sommaire général

## Objectifs

→ *Les objectifs locaux*

## Types de projets

→ *En toiture*

→ *Au sol*

## Portage de projet

→ *Le portage*

→ *La vente d'électricité*

→ *Focus ACC*

## Loi APER

→ *Les intentions, les deadlines, les outils...*



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Les objectifs

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# Objectifs locaux

## Tepos

Filières	Objectifs validés en GWh	Potentiel sup ENR	Part du potentiel mobilisé		Objectifs opérationnels à 2030	Rythme annuel (sur 11 ans, 2020/2030)	Investissement annuel entre 2020 et 2030 (K €)	BEAUME-DROBIE	LES VANS	GORGES DE L'ARDECHE
Solaire Photovoltaïque	42,5	64	66%	Maisons OU bâtiments couverts de panneaux photovoltaïques	6745 OU 425	749 OU 47	54 OU 41	1800 OU 113	1900 OU 119	3100 OU 194
Solaire Photovoltaïque	27,5	209	13%	Places de parking avec ombrières OU ha au sol de photovoltaïques	10588 OU 52	1176 OU 6	- OU 17	2624 OU 13	3340 OU 17	4438 OU 22

Extrait du rapport stratégique - Objectifs de production d'EnR 2030

### SCoT Ardèche méridionale

30% d'EnR en 2030  
40% d'EnR en 2040

soit

↗ de 58% entre 2019 et 2030  
↗ de 15% entre 2030 et 2040

**Photovoltaïque :**  
Prod x 3 en 2030  
Puis 40% à l'échéance du SCoT

Répartition des potentiels à horizon 2050 par ECPI : SUD ARDECHE		BEAUME-DROBIE	LES VANS	GORGES DE L'ARDECHE
Photovoltaïque	En toiture	26%	28%	46%
	Au sol	25%	32%	42%

Extrait Rapport d'étude préalable



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Différents types de projet

→ *En toiture*

→ *Au sol*

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# Types de projet

---

**Sur toiture  
inclinée**



**French-Tech Lyon-Confluence - 69**



**Le Fada - CdC Beaume-Drobie - 07**

**Sur toiture  
plate**



**Bâtiment d'industrie - 35**



**Bâtiment tertiaire - 69**

# Types de projet

---

## Sur toiture inclinée

### Critères de choix de toiture :

- Orientation
- Inclinaison
- Absence d'ombrage proche et lointain
- Structure suffisante pour supporter le poids des panneaux

French-Tech Lyon-Confluence - 69

## Sur toiture plate

### Comment on pose ?

- On peut jouer sur l'orientation des panneaux et sur leur inclinaison
- L'objectif d'optimisation de la rentabilité ou de la production déterminera la façon de poser les panneaux

Bâtiment d'industrie - 35

### Les intérêts :

Apporte une source de revenus stable en vente totale

ou

Diminue les charges liées à la consommation d'énergie en autoconsommation

Le Fada - CdC Beaume-Drobie - 07



Bâtiment tertiaire - 69



# Types de projet

---



En pose "simple" - 09



En agrivoltaïsme

## Au sol



En ombrière de parking - Chambonas - 07



En kit pour particuliers - Chez Alain - 73

# Types de projet

---

## À noter

- Gourmand en surface, mais n'artificialise pas (ou peu) les sols
- Permet de puissances installées et donc des productions bien plus importantes qu'en toiture
- Peut faire face à une opposition locale forte si "mal amené"

En pose "simple"

## À noter

- 1er début de définition officielle dans la loi APER
- Articule la production d'énergie et l'activité agricole
- Peut apporter un bénéfice supplémentaire à l'agriculteur
- Vigilance à ne pas faire de "l'agrivoltaïsme de greenwashing"

En agrivoltaïsme

## Au sol

## Plusieurs avantages :

- Exploite des surfaces déjà artificialisées et souvent peu esthétiques
- Ombrage sur les véhicules stationnés  
→ moins d'utilisation de clim en été

En ombrière de parking

## À noter

- Pas de revente
- Permet de couvrir le "bruit de fond électrique"
- Doit être bien optimisé pour autoconsommer une majorité de la production

En kit pour particuliers

## Sommaire

### Portage de projet

- *Portage en propre*
- *Portage par un développeur privé*
- *Les Centrales villageoises*
- *Portage par une Société de projet dédié - SPV*
- *Portage par une SEM*

### Vente de l'énergie

- *Revente totale*
- *Autoconso individuelle*
- *Autoconso collective*
- *EnR et précarité*

### Comment choisir ?



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Le portage de projet

→ *Portage en propre*

→ *Portage par un développeur privé*

→ *Les Centrales villageoises*

→ *Portage par une Société de projet dédié - SPV*

→ *Portage par une SEM*

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# Portage de projet - En propre

## Initiative

Interne à la commune

## Type de projet

Dans petite collectivité, petits projets  
type toiture de bâtiment public

Projet un peu plus importants dans les  
collectivités plus grandes avec un  
service technique interne et structuré

## Vigilance

Suivi d'exploitation peu exigeant, mais  
régulier → détecter les pannes pour  
enclencher les réparations rapidement

## Portage du risque financier

100% pour la collectivité  
*Prise de risque faible si études d'opportunité  
et de faisabilité bien faites*

## Recettes pour la collectivité

100% des recettes liées à la production  
ou  
Économies d'énergie + 100% de la revente  
de surplus en ACI

## Prise de décision

100% pour la collectivité

## Les étapes

- 1ères études et développement avec partenaires et BE spécialisés
- Construction avec un AMO
- Exploitation par la commune

# Portage de projet - Développeur privé

## Initiative

Manifestation spontanée d'intérêt  
ou interne suivi d'un AMI

## Type de projet

Projets importants :

Parc au sol  
Ombrière solaire sur grand parking  
Solaire flottant  
...

## Vigilance

Perte du contrôle du projet par la  
collectivité  
Retombées financières locales minimales  
Risque de d'opposition sociétale

## Portage du risque financier

100% pour le développeur

## Recettes pour la collectivité

Loyer annuel basé sur plusieurs critères :  
taille du terrain, puissance installée, production,...

Fiscalité locale

## Prise de décision

100% pour le développeur une fois le bail  
emphytéotique signé

## Les étapes

- Si manifestation spontanée d'intérêt, mise en publicité
- ou AMI
- Étude des candidatures
- Sélection du développeur
- Signature du bail
- Étapes suivantes faites par le développeur

# Portage de projet - Centrale villageoise/citoyenne



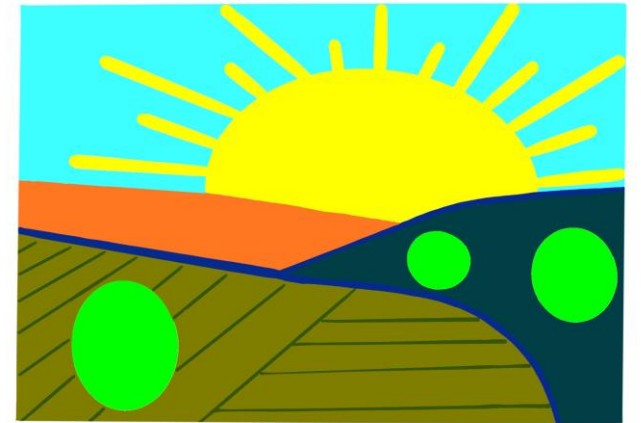
**Sociétés locales à gouvernance citoyenne** qui associent citoyens, collectivités et entreprises locales dans le développement de projets d'EnR, **en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses** (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.)

## Pour la collectivité :

- Fonctionnement similaire au développeur privé mais dédié à de plus petits projets :
  - Mise à disposition de toitures communales contre un loyer (souvent symbolique)
  - La centrale assure le développement du projet
- Assurance d'une acceptabilité sociétale forte et de retombées économiques locales
- Possibilité de participer au financement de la centrale

Auranc@nergies

CENTRALES VILLAGEOISES



BEAUME-DROBIE-SOLAIRE

# Portage de projet - Centrale villageoise/citoyenne

## Exemples

Auranc@nergies

Sociétés locales à gouvernance citoyenne qui associent citoyens, collectivités et entreprise pour le développement de projet citoyen, en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.)

BEAUME-DROBIE-SOLAIRE



### Mairie de Malarce sur la Thines

- MES en 2021
- Toiture de 68m<sup>2</sup>
- 40 panneaux 300Wc
- 12 kWc
- Coût projet : 21 242€
- Prévisionnel de prod : 14 000 kWh
- 13 000 kWh en 2021
- 16 500 kWh en 2022

### Biocoop de Chambonas

- MES en 2019
- Toiture de 55m<sup>2</sup>
- 30 panneaux 300Wc
- 9 kWc
- Coût projet : 21 905€
- Prévisionnel de prod : 9 900 kWh
- 11 500 kWh en 2019
- 10 600 kWh en 2020
- 9 600 kWh en 2021

### Salle polyvalente de Vernon

- 28 panneaux
- 9 kWc
- Prévisionnel de prod : 11 000 kWh



# Portage de projet - Centrale villageoise/citoyenne

## Exemples



## Annonay Rhône Agglo

### Pour la collectivité :

- Fonctionnement à de plus petits points :
  - 14 communes développeur privé mais d'origine communale
  - 1,7 millions d'€ (80% d'emprunt)
    - Mise à disposition de toitures communales contre un loyer (souvent nul)
    - La centrale assure le développement du projet
  - Annonay Rhône Agglo détient 45% des parts
- Assurance d'un retour sur investissement :
  - Montage avec Auranc Énergie (25%), Énergie Partagée (29%), CoopaWatt
- Possibilité de participer au financement de la centrale
- 1<sup>ère</sup> grappe 14 toitures + 2 ombrières
- 1,3 MWc
- Prod équivalente 1600 foyers
- +/- 65% d'autoconsommation

# Portage de projet - Société de projet dédié / SPV

## Initiative

Manifestation spontanée d'intérêt  
ou interne suivi d'un AMI

## Type de projet

Projets importants : >1MWc

Parc au sol  
Ombrière solaire sur grand parking  
Solaire flottant  
...

## Vigilance

Attention à la rédaction des statuts pour  
ne pas donner trop de pouvoir au  
développeur

## Portage du risque financier

La commune investit dans la SPV qui va  
réaliser porter les emprunts → ne grève  
pas les finances ni la capacité d'emprunt  
de la collectivité  
Le risque est partagé entre les membre de  
la SPV

## Recettes pour la collectivité

Loyer + taxes  
Partie des bénéfices générés par le projet

## Prise de décision

Répartie entre les membres de la SPV

## Les étapes

- Si manifestation spontanée d'intérêt, mise en publicité
- ou AMI
- Étude des candidatures
- Sélection du développeur
- Création de la SPV entre développeur, collectivité et éventuellement financeur
- Exploitation garantie par le développeur

# Portage de projet - Société de projet dédié / SPV

## Exemple Initiative

Manifestation spontanée d'intérêt



## Vigilance

Attention à la rédaction des statuts pour ne pas donner trop de pouvoir au développeur

## Portage du risque financier

### Parc au sol de Faverge - 74

- Ancienne décharge de de 2,7 ha appartenant à la commune
- 2,5 MWc installés

## Prise de décision

Répartie entre les membres de la SPV

- AMI lancé par la commune
- Sélection d'un développeur : Corfu Solaire
- Investissement de 2,3M€
- Création de la SPV CS La Souche
  - 55% Corfu Solaire
  - 45% Faverge
- Subventions
  - la commune a bénéficié d'une subvention de 164 131,18 € au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte
  - CS La Fourche a reçu une aide de 100 000 € au titre de l'innovation de la part de la Région AURA

# Portage de projet - Société d'Économie Mixte - SEM

## Initiative

Volonté des collectivités locales de se doter d'un outil de développement EnR sur le territoire, et d'en avoir la maîtrise

## Type de projet

Généralement grands projets, mais tout type de projet selon la stratégie choisie et le potentiel local.  
Objectif de massifier le développement local en conservant la richesse sur le territoire

## Vigilance

Attention à la rédaction des statuts pour ne pas donner trop de pouvoir au développeur

## Portage du risque financier

Risque du développement porté par la SEM et mutualisé sur de nombreux projets  
→ Pas d'augmentation de l'endettement des collectivités membres de la SEM

## Recettes pour la collectivité

Loyer + taxes  
Dividendes issus des projets réalisés pour les collectivités actionnaires

## Prise de décision

Maîtrise complète par la puissance publique

## Les étapes

- Émanation et création de la SEM par les collectivités sur lesquelles elle va travailler
- Dotation d'une ingénierie dédiée et spécifique
- Installation suivie et entretenue par la SEM

# Portage de projet - Société d'Économie Mixte - SEM

## Exemples

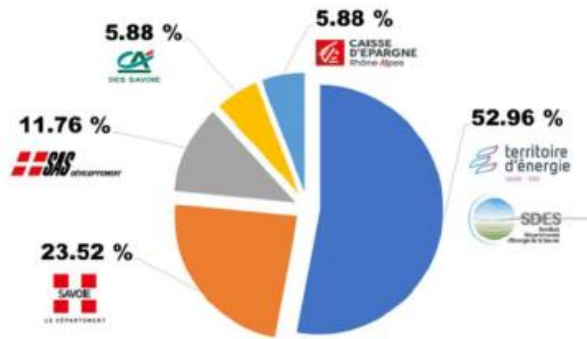
initiative

Collectivités locales de se doter d'un outil de développement EnR sur le territoire pour avoir la maîtrise



type de projet

76,48 % d'actionariat public



Capital de 2 551 000 €

## Vigilance

Attention à la rédaction des statuts pour ne pas donner trop de pouvoir au développeur

## Portage du risque financier

Risque du développement porté par la SEM et mutualisé sur de nombreux projets  
→ Pas d'endettement des collectivités de la SEM



Rec

Dividendes issus des projets réalisés pour les collectivités actionnaires



**ROANNAISE  
DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES**

Roannais Agglomération & OSER ENR

## Capital 100% public

- 80% par Roannais agglomération
- 20% par le fond OSER

elle va travailler

- Dotation d'une ingénierie dédiée et spécifique
- Installation suivie et entretenue par la SEM



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Contractualisation de la vente d'électricité

- *Revente totale*
- *Autoconsommation individuelle*
- *Autoconsommation collective*

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# Vente de l'électricité

---

## **Revente totale**

Revente de l'intégralité de la production à EDF OA ou un autre acteur pendant 20 ans.

## **Autoconso individuelle (ACI)**

Tout ou partie de la production est consommé sur le site.  
Le système PV est raccordé directement sur le réseau intérieur.

# Vente de l'électricité

## L'autoconsommation Collective - ACC

### Kesako ?

Répartition contractuelle d'un ou plusieurs producteurs avec un ou plusieurs consommateurs proches physiquement (2km en zone urbaine, 10km ou 20km en zone rurale).

**Tout type de client : collectivités, particuliers, entreprises...**

→ Opération fermée/patrimoniale Vs Opération ouverte

- La consommation des sites identifiés est couverte partiellement par la production des centrales intégrées dans la PMO
- Prix de l'énergie lié directement aux CAPEX et OPEX (investissements et exploitation)

➔ **Prix stabilisé sur la durée d'engagement, soit 20 à 30 ans**

### La PMO

#### Personne Morale Organisatrice

- ➔ Fait le lien avec Enedis
- ➔ Gère la clef de répartition pour la vente aux différents clients/usagers
- ➔ Pas de PMO si bâtiments publics uniquement

### Des PMOs





# Vente de l'électricité

## L'autoconsommation Collective – ACC - exemples

### Parc solaire de Pousse-Pisse (Le Séquestre, 81)

#### La production

- Centrale au sol de 250kWc
- +/- 250 k€ d'investissements

#### La Consommation

- - de 2 km du parc
- La commune, 1 supermarché, des particuliers : 8 compteurs
- Autoconsommation de >99%
- Couverture moyenne de 15% des besoins



### Parc solaire du village d'Apy (09)

#### La production

- 2 toitures pour 30kWc

#### La Consommation

- 200m autour des installations
- La commune et les habitants : 20 compteurs
- Autoconsommation de 70%
- Couverture moyenne de 30% des besoins





GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# EnR et précarité énergétique

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE



# EnR et précarité énergétique

## Précarité énergétique :

« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

*loi du 12 juillet 2010*



1. **Le Taux d'effort énergétique (TEE) :** considère un ménage en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3<sup>e</sup> décile de revenu par unité de consommation ;
2. **Le ressenti au Froid (FROID) ;**
3. **L'indicateur « Bas revenus dépenses élevées » (BRDE).**



# EnR et précarité énergétique



Programme Européen :  
Almada (Lisbonne), Barcelone, Rome... et Cœur de Savoie

Bénéficiaires :

- Ménage modeste ou très modeste (définition ANAH)
- Logements énergivores : classés D à G
- Factures >8% du revenu fiscal de référence
  
- Propriétaires et locataires



## 1<sup>er</sup> modèle :

Installations solaires en **revente totale**

→ Recettes utilisées pour lutter contre la précarité énergétique :

Propriétaires : aide supplémentaire à rénovation – 400€/600€

Locataire : au paiement des factures – +/- 200€/an

## 2<sup>e</sup> modèle :

36kWc sur la toiture d'un bâtiment public

Production distribuée gratuitement aux logements de l'OPAC en ACC

→ Réduction des factures directement liée à la production locale

## Pour tous :

Conseils économies d'énergie

Visite d'une installation solaire

Ateliers gratuits sur l'énergie et la rénovation



# Comment choisir ?

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE



# Portage de projet - Comment choisir ?

## Acceptation sociétale

Aujourd'hui taux d'échec important car projets vécus comme subis par la population locale, et sans vision globale, au gré de l'opportunisme des développeurs.

Le type de portage répond directement à ces problématiques en permettant l'information, la concertation et la participation des acteurs et populations locales aux projets ENR ainsi qu'un meilleur partage des revenus et retombées économiques.

## 4 principes à suivre

1. Constituer un écosystème territorial favorable
2. Intégrer l'environnement à toutes les phases
3. Partager la valeur créée par l'installation
4. Associer largement les acteurs et citoyens du territoire

## Les bonnes questions à se poser

- Qui réalise le projet ?
- Qui le finance ?
- Au bénéfice de qui ?
- Dans quel but ?
- Avec quelle concertation et quel accord des populations locales ?
- Avec quelles retombées économiques sur le territoire ?

## Participatif ou citoyen

Les AO CRE apportent un bonus pour les projets dits « participatifs ». Généralement les candidats se servent d'outils financiers permettant un investissement local (prises d'obligations, prêts, utilisation de plateformes de financement participatif), mais sans participation aux décisions des projets.

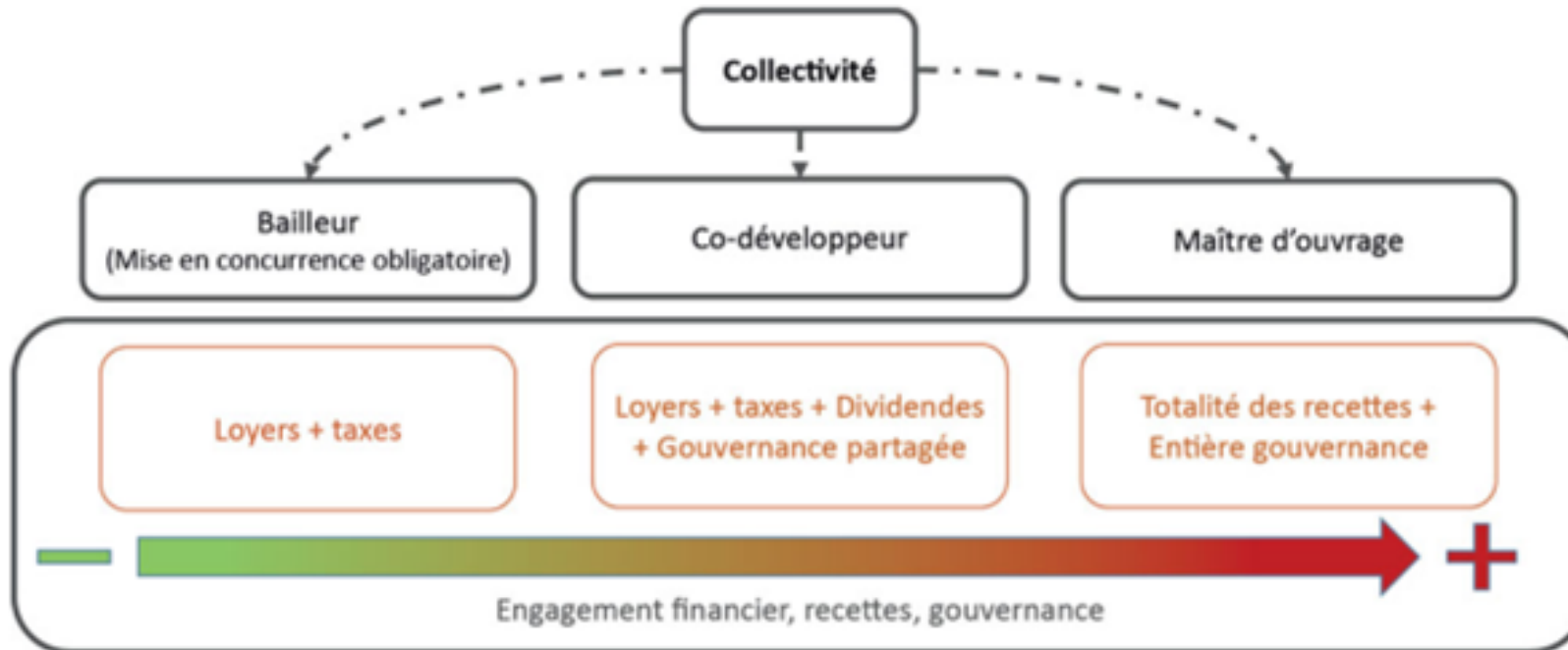
Les projets citoyens se caractérisent par une participation directe des habitants et des collectivités aux décisions sur toute la durée du projet.

# Portage de projet - Comment choisir ?

Aujourd'hui taux  
subis par la pop  
de l'o

Le type de portag  
en permettant l'in  
des acteurs et po  
meilleurs partag

1. Constituer u
2. Intégrer l'env
3. Partager la va
4. Associer larg
4. Associer larg



le poser

n et quel  
locales?  
s  
ritoire?



ojets dits « participatifs ».   
tels financiers permettant   
s, prêts, utilisation de   
ais sans participation aux

Source Énergie Partagée 2019

Les projets citoyens se caractérisent par une participation directe des habitants et des collectivités aux décisions sur toute la durée du projet.



GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



# Loi APER

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE





# Loi APER

## Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

<b>01</b>	<b>Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés</li><li>• Mobiliser les espaces interstitiels</li><li>• Articuler au mieux espaces PV et agricoles</li></ul>
<b>02</b>	<b>Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de zones d'accélération</li><li>• 5 étapes de définitions des zones</li><li>• Calendrier</li><li>• Hors des zones</li></ul>
<b>03</b>	<b>Accroître le partage de la valeur pour faciliter l'acceptabilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement sur un fond d'une quote part</li><li>• Facilitation de l'intégration citoyenne et publique</li></ul>
<b>04</b>	<b>Simplifier les procédures</b>	

# Loi APER

## Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

01	Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés</li><li>• Mobiliser les espaces interstitiels</li><li>• Articuler au mieux espaces PV et agricoles</li></ul>
02	Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de zones d'accélération</li><li>• 5 étapes de définitions des zones</li><li>• Calendrier</li><li>• Hors des zones</li></ul>
03	Accroître le partage de la valeur pour faciliter l'acceptabilité des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement sur un fond d'une quote part</li><li>• Facilitation de l'intégration citoyenne et publique</li></ul>
04	Simplifier les procédures	

#### Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés

Depuis le **1er juillet 2023**

Obligation pour les **parkings neufs >1 500m<sup>2</sup>**  
d'être couverts d'ombrières PV

Dans un second temps (2026)

Parkings existants **entre 1 500m<sup>2</sup> et 10 000m<sup>2</sup>**  
puis **> 10 000m<sup>2</sup>**

**Nouveaux bâtiments tertiaire >500m<sup>2</sup>** : couverts  
de PV ou végétalisés



Ombrière solaire - 38



Toiture solaire sur une école - 14



PV en bordure de voie ferrée

#### Mobiliser les espaces interstitiels

**Libérer du foncier à faible valeur  
et sans enjeu environnemental**

- Bordure de routes et d'autoroutes
- Voies ferrées et voies fluviales
- Friches en bordure de littoral.



Parc de Saulce-sur-Rhône - 26

## Projets agrivoltaiques

Projets soumis à **un avis conforme** de la CDPENAF

La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle, et la centrale PV doit apporter au moins un service supplémentaire

Potentiel agronomique

Permettre l'adaptation au changement climatique

Apporter une protection contre les aléas

Participer à l'amélioration du bien-être animal

L'installation ne doit pas non-plus porter une atteinte substantielle à l'un des autres services, ou une atteinte limité à deux d'entre eux

## Articuler au mieux les espaces PV et agricoles

Il s'agit de **préserver les capacités nourricières** des terres et **l'articulation avec les usages agricoles**.

**L'article 54** apporte une définition **différenciant les projets agrivoltaiques et les projets « compatibles »** avec la vocation agricole, forestière ou naturelle des terrains

## Projets “compatibles” avec la vocation agricole

Projets soumis à **un avis simple** de la CDPENAF

Identification de zones incultes,  
répertoriées dans un document cadre



**Aucun projet -hors agrivoltaïque-** ne sera  
implanté **hors des surfaces incultes** répertoriées

*Ou autrement dit, sur les surfaces cultivables, seul  
les projets agrivoltaïques seront étudiés*

Défrichement max de **25ha**

### Articuler au mieux les espaces PV et agricoles

Il s'agit de **préserv**er les capacités nourricières  
des terres et **l'articulation avec les usages**  
agricoles.

**L'article 54** apporte une définition **différenciant**  
**les projets agrivoltaïques et les projets «**  
**compatibles** » avec la vocation agricole,  
forestière ou naturelle des terrains



**Pour les projets agrivoltaïques comme pour les projets compatibles, les autorisations seront données pour une durée limitée, et une obligation de démantèlement imposée (avec garanties financières).**



#### Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés

Depuis le **1er juillet 2023**

Obligation pour les **parkings neufs >1 500m<sup>2</sup>**  
d'être couverts d'ombrières PV

Dans un second temps

Parkings existants **entre 1 500m<sup>2</sup> et 10 000m<sup>2</sup>**  
puis **> 10 000m<sup>2</sup>**

**Nouveaux bâtiments tertiaire >500m<sup>2</sup>** : couverts  
de PV ou végétalisés

#### Mobiliser les espaces interstitiels

**Libérer du foncier à faible valeur  
et sans enjeu environnemental**

- Bordure de routes et d'autoroutes
- Voies ferrées et voies fluviales
- Friches en bordure de littoral.

#### Articuler au mieux les espaces PV et agricoles

Il s'agit de **préserver les capacités nourricières**  
des terres et **l'articulation avec les usages  
agricoles.**

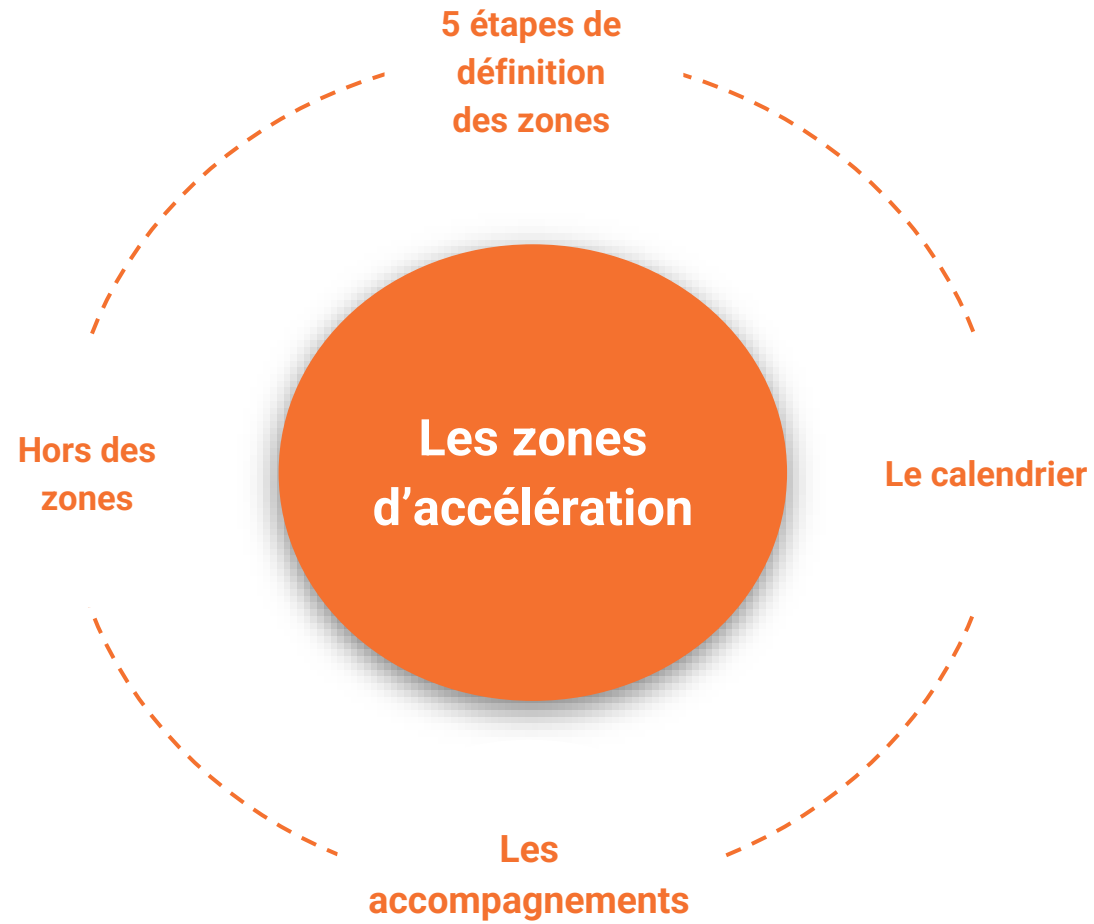
**L'article 54** apporte une définition **différenciant**  
**les projets agrivoltaïques et les projets «  
compatibles** » avec la vocation agricole,  
forestière ou naturelle des terrains

# Loi APER

## Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

01	Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés</li><li>• Mobiliser les espaces interstitiels</li><li>• Articuler au mieux espaces PV et agricoles</li></ul>
02	Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de zones d'accélération</li><li>• 5 étapes de définitions des zones</li><li>• Calendrier</li><li>• Hors des zones</li></ul>
03	Accroître le partage de la valeur pour faciliter l'acceptabilité des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement sur un fond d'une quote part</li><li>• Facilitation de l'intégration citoyenne et publique</li></ul>
04	Simplifier les procédures	





## Les zones d'accélération

**Zones dessinées par les maires EnR par EnR**, qui tiennent compte du potentiel du territoire, des installations existantes, des réseaux d'énergie et des zones d'activités

### Exclusion :

- du PV hors toiture des parcs nationaux et des réserves naturelles
- de l'éolien des ZPS et zones Natura 2000

### Objectif :

Zones choisies par les collectivités et les administrés



Acceptabilité locale *a priori* plus forte

### Accompagnement :

- délai de procédures accélérées
- avantages financiers dans les AO
- possibilité de modifier les documents d'urbanisme

### Ces zones ne sont pas :

- des zones d'autorisation automatique
- des zones imposées
- des zones exclusives de développement EnR

#### Les 5 étapes de définition des zones

01

Depuis le 5 juin 2023 : **mise à disposition des communes du portail de carto IGN/CEREMA.**  
→ infos recensées liées à l'énergie du territoire, le potentiel, les installations déjà existantes...  
**Suite à une concertation** avec ses administrés, les parcs nationaux, les sites naturels... **le maire peut définir les ZA.**

02

6 mois plus tard, **les zones sont délibérées en conseil municipal.** La cartographie est alors transmise **aux EPCI**, à la structure porteuse du ScoT et au Référent Préfectoral.

03

Le Référent Préfectoral recense toutes les zones transmises par les communes dans une **conférence territoriale.** Cette dernière comprend notamment **les EPCI**, le ScoT et les syndicats mixtes. En sort **le projet d'arrêt de zone d'accélération** à l'échelle départementale.

04

Le Sous-Préfet référent aux EnR transmet au **Comité Régional de l'Énergie** (présidé par le Préfet et le président de Région). Le CRE statue sur la **suffisance des ZA par rapport aux objectifs régionaux.**

05

Si **suffisant**

**La cartographie départementale des zones d'accélération est publiée**

*Possibilité de définir des zones d'exclusion*

Si **insuffisant**

**Le travail doit être repris** à la 2<sup>e</sup> étape.  
Après un 2<sup>e</sup> passage en CRE, la carto est publiée quoiqu'il arrive.

*Si encore jugée insuffisante : pas de zone d'exclusion*

## Le calendrier

2023	2024	2025
<b>Mai/juin</b> Mise à disposition du portail et communication	Avis CRE sur la cartographie des zones d'accélération	Régionalisation des objectifs PPE
<b>Automne</b> Installation du CRE	Arrêt des zones d'accélération par le référent préfectoral	Mise en compatibilité du SRADDET Délai de 6 mois
<b>Décembre</b> Remontée des zones d'accélération par les communes au référent préfectoral	Révision de la PPE et SNBC	Révision des zones d'accélération en accord avec la nouvelle PPE

## Hors des zones

Mise en place systématique d'un comité de projet

### Composition du comité de projet :

#### Systematique

Représentant de la commune

Représentant de l'EPCI si compétence EnR

#### Sur sollicitation des collectivités concernées

Référent préfectoral

Service de l'état concernés par l'énergie et l'aménagement

Gestionnaires des réseaux de transport et de distribution

### 2 réunions :

#### 1ère réunion de pré-projet

- Avant lancement des procédures administratives ou financières par le porteur
- Évaluation de la pertinence du projet et de sa localisation
- Recommandations faites par le comité
- À l'issue le porteur de projet choisit de poursuivre son projet ou non

#### 2ème réunion

Réponses du porteur de projet aux préconisations et vigilances émises par le comité.

## Les accompagnements

### Les outils

#### Le portail cartographique

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Appui pour identification des zones d'accélération

Données énergétiques du territoire

#### Plateforme Expertises-territoires du Cerema

Espace dédié aux utilisateurs du portail

FAQ, échanges et partages d'expérience

### Les acteurs

#### Sous-préfète référente aux EnR : Patricia VALMA

Facilitation des démarches administrative

Coordinations des service chargés de l'instruction des autorisations

Bilan annuel de l'instruction des projets du territoire

Appui aux collectivités dans la planification de la transition énergétique

#### CEREMA

Outils, aides méthodo, formations, plateformes collaboratives...

#### Les Générateurs - Conseillers ADEME (*pas encore en AURA*)

Conseil de 1er niveau

Expertise technique, juridique et financière

Aide à l'émergence des projets d'EnR

#### Les conseillers territoriaux Enedis - Delphine VERCASSON

Accès aux consommations de la collectivité

Cartographie du réseau et de ses capacités

# Loi APER

## Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables

01	Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser du foncier et viser les espaces les plus artificialisés</li><li>• Mobiliser les espaces interstitiels</li><li>• Articuler au mieux espaces PV et agricoles</li></ul>
02	Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de zones d'accélération</li><li>• 5 étapes de définitions des zones</li><li>• Calendrier</li><li>• Hors des zones</li></ul>
03	<b>Accroître le partage de la valeur pour faciliter l'acceptabilité des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Versement sur un fond d'une quote part</li><li>• Facilitation de l'intégration citoyenne et publique</li></ul>
04	Simplifier les procédures	

**Versement d'une quote-part** variable selon la puissance du projet **par les lauréats d'AO CRE** dans un fond destiné à :

- ⇒ 85% projets de la commune/ l'EPCI d'implantation du projet
- ⇒ 15% projets de protection et de sauvegarde de la biodiversité

D'autre part, seront facilités :

- La **prise de participation par les collectivités et les habitants** dans les projets accueillis sur le territoire
- L'établissement de **contrat d'achat directs** en gré à gré : PPA, BPA...
- **L'autoconsommation pour les collectivités**





GORGES DE  
**L'ARDÈCHE**  
L'INTERCO



**Merci de votre attention**

100% TERRITOIRES  
À ÉNERGIE POSITIVE

